

Définition	<p>La POE individuelle permet de former un ou plusieurs demandeurs d'emploi afin de combler l'écart entre les compétences détenues et celles requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par auprès de Pôle emploi.</p> <p>Ce dispositif ouvre droit à une aide financière destinée à participer au coût de la formation suivie par le(s) demandeur(s) d'emploi.</p>
Publics visés	Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi <i>avec une priorité pour ceux ayant un bas niveau de qualification et/ou en situation de handicap.</i>
Métiers visés	Tous les métiers relevant des Branches d'Opcabaia.
Parcours de formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations préalables à un recrutement en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage). ▪ Formations certifiantes enregistrées au RNCP. ▪ Parcours préparatoires ayant pour objectifs l'intégration d'un CDD ≥ 12 mois ou CDI.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 70 heures minimum (35 heures si suivie d'un contrat de professionnalisation). ▪ 400 heures maximum (dont tutorat dans l'entreprise adossé à la formation).
Rémunération	<p>Le bénéficiaire du dispositif aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle.</p> <p>Il n'est pas encore salarié de l'entreprise et peut éventuellement être indemnisé par le Pôle emploi.</p>
Mise en œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dépôt d'une offre d'emploi auprès de Pôle emploi par l'employeur. 2. Identification et d'un demandeur d'emploi éligible par le Pôle emploi et/ou l'employeur. 3. Co-construction du plan de formation (avec Pôle emploi ou Opcabaia). 4. Choix de l'organisme de formation par l'entreprise (si formation externe). 5. Déroulement de la formation 6. Recrutement : engagement de l'employeur à embaucher le demandeur d'emploi en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ CDI ou CDD ≥ 12 mois ; ✓ Contrat de professionnalisation CDI ou d'au moins 12 mois ; ✓ Contrat d'apprentissage CDI ou d'au moins 12 mois ; ✓ Emploi d'avenir.
Modalités de financement	<p>Formation interne* = 12€ TTC /heure (7€/heure sur les fonds d'OPCABAIA + 5€/h sur les fonds de Pôle emploi)</p> <p>Formation externe = 15€ TTC /heure (7€/heure sur les fonds d'OPCABAIA + 8€/h sur les fonds Pôle emploi)</p>
Constitution du dossier	Convention POEI signée par l'entreprise, le stagiaire, l'organisme de formation et l'agence locale Pôle emploi et transmise dans les <u>3 jours ouvrés suivant</u> sa finalisation.
Règlement	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Facture de l'organisme de formation (si formation externe) ou de l'entreprise (si formation interne) <input checked="" type="checkbox"/> Attestation de présence ou Feuilles d'émargement (signée(s) par les stagiaires et le formateur)

(*) **L'entreprise doit posséder un numéro de déclaration d'activité en vigueur**